

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2009)
Heft: 233-234

Artikel: Calvin et son héritage
Autor: Roesch, Martine / Maison, Jean-Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Calvin et son héritage

Pour célébrer le 500^e anniversaire de la naissance de Calvin, Suisse Magazine a choisi d'interviewer le grand réformateur sur son action à Genève, et sur l'héritage actuel du Calvinisme. Pour cela, Jean-Jacques Maison (voir encadré) a bien voulu se prêter au jeu.

Entre la ville de Genève et vous, ce fut une « osmose »¹ ; une idée reçue qui demeure à ce jour est celle d'une théocratie dont vous êtes le véritable chef ne supportant pas la contradiction.

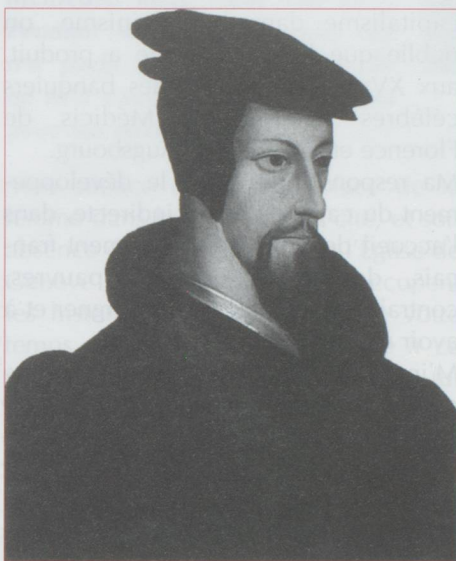
D'abord je conteste cette idée d'une osmose entre la ville de Genève et moi ; plus tard on l'appellera la Cité de Calvin, dans des sens multiples et contradictoires ; pour parler comme Racine, je ne mérite « *ni cet excès d'honneur ni cette indignité* » ! Il suffit de se rappeler que j'en fus chassé, puis que j'y fus rappelé, que j'eus à affronter bien des partis adversaires, et que les litiges qui m'opposèrent aux pouvoirs civils montrent que je ne fus jamais un potentat incontesté.

Certes mon autorité spirituelle et intellectuelle et la force de mes convictions me permirent d'organiser l'Église et la Société selon un modèle que je croyais conforme à la volonté de Dieu. Je récuse cependant le terme de théocratie, car la monarchie, l'aristocratie et la démocratie ont chacune leurs avantages.

« *Dieu aime les vertus politiques, non pas qu'elles méritent salut ou grâce, mais parce qu'elles servent à une fin... la conservation du genre humain qui consiste en justice, droiture, modération, prudence, loyauté, tempérance.* »²

Comment traiteriez-vous aujourd'hui le cas de Michel Servet ?³

C'est la question la plus anachronique que vous puissiez me poser ; on a dit avec raison qu'il s'agit dans cette affaire de l'unanimité genevois⁴, c'est-à-dire de la cohésion parfaite, même si elle ne s'est pas réalisée sans tension, entre les deux pouvoirs, à la fois opposés et complémentaires, de l'État et de l'Église.



Jean Calvin

Avec raison on parle du magistrat chrétien.

Or dans une mentalité encore proche du Moyen Âge, où la séparation entre ces deux entités est inconcevable, où l'ordre social doit correspondre à une unité de conviction, la question de la doctrine théologique est essentielle.

Pour moi, comme pour les autres réformateurs, mes amis Guillaume Farel et Pierre Viret, le « *Soli Deo Gloria* » passe par des points de doctrine incontournables, comme la Trinité, et de pratique liturgique, comme le baptême des enfants.

Les historiens ont reconnu la responsabilité, que j'ai assumée, dans la condamnation théologique de Michel Servet, et mon adhésion à la sentence fatale, même si je la souhaitais moins cruelle, et ils n'ont pas voulu se contenter de « l'excuse » de l'esprit du temps, où la persécution religieuse était courante. Pour résumer disons que j'ai fait coïncider l'honneur de Dieu avec la raison d'État⁵.

Comment aurais-je traité ce cas dans la situation actuelle ? Or ce cas ne peut se présenter aujourd'hui : à l'unanimité a succédé le pluralisme, à la ferveur religieuse une indifférence généralisée, à des références théologiques précises une ignorance regrettable, à l'union sacrée des clercs et des politiciens la séparation de l'Église et de l'État, avec la laïcité et le dialogue des religions. Et puis, Dieu merci, un mouvement croissant s'oppose au principe même de la peine de mort !

Votre empreinte d'austérité sur Genève est restée forte longtemps ; mais à ce jour Genève, toujours protestante, est profondément transformée : c'est une ville internationale, à fortes activités financières, associée à l'image du luxe. Les Genevois sont-ils infidèles à votre enseignement ?

Ne vous faites pas d'illusion, Genève n'est plus protestante, ni selon les statistiques, ni par l'influence de l'Église, elle ne sera peut-être bientôt plus chrétienne ; mais son terreau international, les institutions nées dans son sein, au premier chef desquelles la Croix-Rouge ou les conventions concernant la guerre et la paix et de nombreuses ONG, vont

¹ Ce terme d'« osmose » est utilisé par la directrice du Musée international de la Réforme.

² F. Dermange, « Calvin, aux origines de la démocratie ? ». *Études théologiques & religieuses*, revue trimestrielle, Montpellier, tome 83, 2008/3, page 357.

³ Michel Servet, théologien et médecin d'origine espagnole brûlé vif pour hérésie le 27 octobre 1553 sur ordre du Grand Conseil de Genève, dirigé par Jean Calvin. Il développa un protestantisme radical, refusant notamment le dogme de la trinité et le baptême des enfants.

⁴ F. Amsler « L'affaire Servet et la naissance de l'unanimité protestant genevois. *Bulletin du Centre protestant d'études*, août 2006.

⁵ F. Amsler, op. cit. page 17.

Interview posthume



Auditoire de Calvin

▷ dans le sens sinon d'une transformation de la société, du moins de son amélioration ; il ne faut pas que la finance et le luxe, arbres étincelants sur les rives du lac, cachent la forêt dense des bonnes volontés, des minorités actives, des initiatives généreuses, d'un évangile vécu auprès des plus démunis. Dans ce sens il y a une fidélité, peut-être confuse et inconsciente, à mon enseignement qui visait à ce que toute la Cité soit soumise à la volonté de Dieu qui,

ne l'oublions pas, n'a qu'un but : le bonheur de l'homme.

Plus généralement, certains, comme Max Weber, affirment que c'est dans le calvinisme que le capitalisme trouve sa véritable source. Êtes-vous d'accord avec cette analyse ? Par ailleurs, le capitalisme traverse aujourd'hui une grave crise : est-il encore compatible avec les valeurs du calvinisme ?

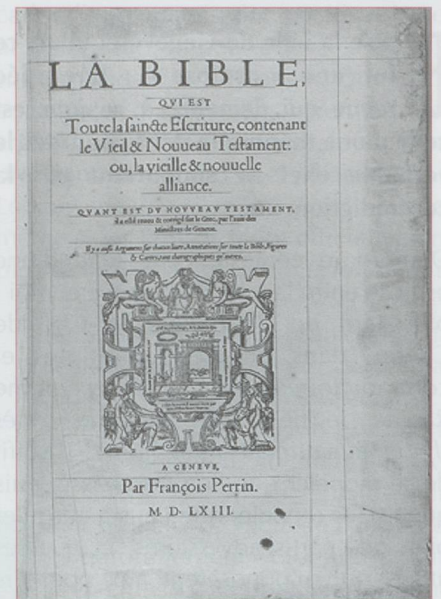
Quand on affirme cet enracinement du capitalisme dans le calvinisme, on oublie que le catholicisme a produit, aux XV^e et XVI^e siècles des banquiers célèbres comme les Médicis de Florence et les Fugger d'Augsbourg. Ma responsabilité dans le développement du capitalisme est indirecte, dans l'accueil des réfugiés, notamment français, des coreligionnaires pauvres, contraints à travailler et à épargner et à avoir recours à des emprunts⁶.

M'inspirant de l'apôtre Paul, j'estime que « *le devoir des autorités est de maintenir la tranquillité des bons et garder qu'on ne leur fasse mal... et que c'est à bon droit que les impôts sont payés* », mais ce n'est pas à moi de fixer les taux des « *tailles, péages et tributs* ».

Pour ce qui est du capitalisme actuel, il est bien loin de la vocation de gestionnaire des biens de Dieu qui inspira notamment les puritains, ces descendants de mes disciples, pour lesquels la

grâce imméritée de Dieu devait se traduire par les signes de la prospérité, donc par les vertus du travail, mais la richesse étant considérée aussi comme une responsabilité sociale.

Une autre grande préoccupation du monde actuel correspond à ce que nous nommons le développement durable et la préservation de la nature ; ces notions ont-elles une place dans le calvinisme ?



Bible de Calvin

⁶ Jean Rillier, *Lettre ouverte à Jean Calvin, sur l'état de l'Église aujourd'hui*, Tribune Éditions Genève 1979, pages 91ss.

Jean Calvin

Fils du notaire de la cathédrale, Calvin naît en 1509 à Noyon en Picardie. Il suit des études de lettres et de droit à Paris, Orléans et Bourges.

À Orléans, il s'initie aux idées réformées ; revenu à Paris, il envisage de se consacrer à la littérature classique, mais définitivement converti à la Réforme, il séjourne chez Marguerite de Navarre, et Renée d'Este, puis s'installe à Bâle où il publie *L'Institution de la religion chrétienne* en 1536.

En juillet 1536, de passage à Genève, il est retenu par Guillaume Farel et devient pasteur peu après. Mais Farel et Calvin sont bannis de Genève en 1538 après des conflits concernant l'administration de la Cène avec le Conseil de la ville.

Calvin se rend alors à Strasbourg, où il devient pasteur de la communauté des réfugiés francophones ; il y publie le premier de ses nombreux commentaires bibliques (sur *l'Épître aux Romains*), la deuxième édition de *L'Institution* et la traduction française de celle-ci.

Mais, en 1540, les autorités genevoises, faute d'administrateurs et de légistes, rappellent Calvin qui revient à contrecœur, pensant faire à Genève un bref séjour.

Il y demeurera vingt-trois ans, jusqu'à sa mort. Après le départ de l'évêque, l'Église genevoise n'avait plus de structures : Calvin met en place des ordonnances qui définissent à la fois les formulations doctrinales, l'organisation du ministère et la surveillance des croyances et des mœurs de la population sous l'autorité du consistoire, qui réunit les pasteurs et les anciens choisis parmi les conseillers de la ville.

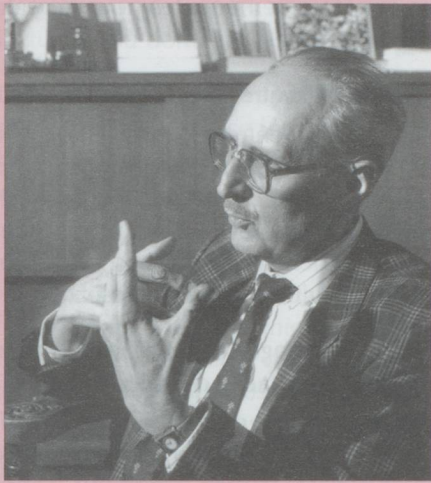
Sous la forte influence de Calvin, la réputation d'austérité, voire de sévérité du consistoire imprègne la vie de Genève pour de nombreuses années, y compris après la mort du grand réformateur.

Il demeure que Calvin reste l'un des plus grands théologiens de la Réforme, laissant une œuvre immense, à laquelle il a consacré sa vie et ses forces et que nombre de ses écrits sont périodiquement réédités.

Jean-Jacques Maison

Pasteur et théologien, auteur de *La direction spirituelle d'Alexandre Vinet* éditions Ouverture.

Jean-Jacques Maison a exercé son ministère en Suisse et en France dans des communautés très variées : petites communautés villageoises ou citadines comme celle de l'Oratoire à Paris. Entre autres, il a, pendant sept ans, exercé son ministère dans la chaire de Calvin.



J'ai été très sensible à la beauté de la nature et j'y ai contemplé comme un « miroir de Dieu ».⁷

Inspiré par les Saintes Écritures j'y ai découvert la miséricorde et la justice du Créateur et sa volonté que tous ceux qui détiennent le pouvoir et la richesse soient ses instruments pour les pauvres, les esclaves et tous les souffrants. Et en votre époque où la planète est déclarée en danger de dégradation et de dispari-



Portrait présumé de Madame Calvin

tion, ceux et celles qui s'emploient à la sauver sont, le sachant et le voulant ou non, mes héritiers.

Enfin, nous ne pouvons vous quitter sans vous demander ce que vous pensez de la place des femmes dans le calvinisme actuel, vous qui avez dit de votre épouse que tant qu'elle vécut « elle me fut une aide fidèle dans mon ministère... » et qu'« elle était la meilleure amie dans ma vie... Pendant sa maladie jamais elle n'a parlé d'elle et jamais elle ne m'a causé le moindre souci avec ses enfants ».

Mon silence quant à la place de la femme dans la société et la cité, et son absence dans les conseils de l'Église de Genève de mon époque, préoccupent les historiens et historiennes de votre temps, et correspond sans doute à ce silence et cette soumission que lui recommandait l'apôtre Paul !

Mais il ne manque pas de théologiennes de tradition réformée calviniste pour développer leurs réflexions sur la place des filles d'Ève dans la pensée et l'action chrétiennes et je ne puis que les encourager à promouvoir cette culture et cette éthique « citoyennes » comme vous dites maintenant, dont le monde a besoin.

Et l'on sait combien l'avenir, notamment en Afrique, dépend des femmes.



Envoi.

Permettez-moi, pour conclure cet entretien, de vous laisser ce message, qui servira de pont entre votre temps et le mien.

« Ô chrétiens et chrétiennes, entendez et apprenez. Il n'y a qu'une voie et salut, c'est la foi et certitude des promesses de Dieu qui ne se peuvent avoir sans l'Évangile, par l'ouïe et l'intelligence duquel la vive foi est baillée avec certaine espérance et parfaite charité en Dieu et amour ardente envers son prochain. »⁸

Propos recueillis par MARTINE ROESCH

⁷ Alain Perrot, *Le visage humain de Jean Calvin*, Labor et Fides, Genève, 1986, page 195.

⁸ Alain Perrot, *ibidem*, page 243.

Calvin altruiste

Une lettre de Calvin retrouvée depuis peu montre un aspect inhabituel et compatissant du sévère théologien. Dans cette lettre du 23 janvier 1545, Calvin raconte qu'il a été appelé la veille auprès d'un certain Jean Vachat qui s'est planté deux coups de couteau dans le ventre.

Le suicide est alors un triple crime : contre l'individu, contre la société et contre Dieu. Exhorté par Calvin, le suicidé se repent et meurt peu après. L'autopsie montre que Jean Vachat souffrait d'asthme, cause de grandes souffrances l'ayant conduit à son geste désespéré.

Conformément à la coutume, Calvin, les chirurgiens et le second pasteur ayant assisté le suicidé rédigent leurs rapports pour le lieutenant de police.

Calvin avait traité par ailleurs de la question du suicide du point de vue théologique, mais cette lettre montre un pasteur rempli de compassion face à la réalité des souffrances physiques pouvant conduire au sentiment d'être abandonné de Dieu.

Le lieutenant de police restera sourd à la demande de compréhension du réformateur et ordonnera que le corps du suicidé soit enterré sous le gibet, sans sépulture chrétienne.